

Déroulement de l'accueil
www.ClubPitou.com
450 477-6777



Bonjour et merci de la confiance que vous nous accordez en nous confiant votre petit compagnon de vie pour de belles vacances.

Cette fiche vise à vous informer de la manière dont se feront : la première visite, l'arrivée et le départ de votre animal de compagnie.

Nous apprécions votre ponctualité, car la qualité de notre service en dépend. Comme nous souhaitons vous accorder toute notre attention et que nous ne pouvons servir qu'un client à la fois, il est primordial que vous nous informiez de tout retard sur l'heure d'un rendez-vous, que ce soit pour la visite, l'arrivée ou le départ.

La visite d'évaluation/acclimatation

À votre arrivée, nous irons vous rejoindre dans le stationnement, effectuerons la vérification des vaccins et ferons connaissance avec votre chien. L'accompagnateur vous invitera, vous et votre chien, à passer à l'intérieur. Nous retirons la laisse, le laissons explorer et sentir et, nous présentons les chiens de la maison un à un sous supervision. Nous laissons les chiens socialiser un peu et poursuivons la visite à l'intérieur en votre compagnie et offrons une petite visite du parc à chien.

La réservation

Si vous le souhaitez, vous pourrez alors faire votre réservation. Nous ouvrirons un dossier (photocopies de vaccins, informations générales, contrat et conditions), préparerons la facture et collecterons les informations pertinentes à l'aide de notre fiche client, que vous aurez, de préférence, complétée au préalable.

Pour confirmer votre réservation, vous devrez effectuer un dépôt non remboursable de 25 % du total de la facture et/ou paiement complet dans le cas de l'achat d'un forfait prépayé. Nous acceptons les paiements comptants, Interac, Visa ou Mastercard.

L'arrivée pour le séjour

Afin de maintenir un service de qualité, nous vous invitons à nous contacter dès votre départ de votre maison et à votre arrivée attendre, nous vous attendons et irons vous ouvrir. Nous vous avons vu et il peut nous prendre quelques minutes avant de pouvoir vous répondre, soyez patient.

Nous recueillerons alors les items que vous aurez apportés pour votre chien et qui doivent être identifiés.

- La nourriture en quantité suffisante avec une mesure de la portion à servir
- Le collier avec les médailles
- Les médicaments, s'il y a lieu, accompagné de la posologie écrite

Si vous avez un solde à régler sur votre facture, vous serez invité à passer à l'intérieur pour effectuer votre paiement et vous pourrez partir en vacances le cœur léger et l'esprit en paix.

Il est maintenant temps de souhaiter « Bonnes vacances à votre chien », car dès qu'il est pris en charge par votre accompagnateur, il sera présenté aux autres hôtes et pensionnaires un à la fois, puis amené dans le parc à chiens, comme ce fut le cas à la première visite.

Le départ

Le départ se fait au garage par la porte de côté de la maison.

Seul votre animal sera amené afin de vous laisser tout le temps pour les grandes émotions des retrouvailles.

Nous vous ferons un petit résumé du séjour de votre compagnon.

Nous vous remettrons les items (nourriture, collier, etc.) qui ont été apportés.

Nous compléterons les aspects administratifs s'il y a lieu.



Club Pitou inc.

FICHE CLIENT

À compléter et à apporter lors de la visite

Informations de base

Nom de l'animal : _____ mâle femelle
Race : _____ Couleur : _____
Stérile : oui non Date de l'intervention : _____
Date de naissance : _____ ex. : AAAA/MM/JJ
A-t-il déjà mordu? oui non Si oui, qu'a-t-il mordu? _____
Condition médicale : _____
Allergies : _____
Poids : _____ lbs kilos



Contacts importants

Clinique vétérinaire : _____
No de dossier : _____ facultatif
No de téléphone : _____
En cas d'urgence
1 - obligatoire
Nom : _____
Lien avec vous : _____
No de téléphone : 1- _____ 2- _____
Dom. Trav. Cell. Dom. Trav. Cell.
2 - facultatif
Nom : _____
Lien avec vous : _____
No de téléphone : 1- _____ 2- _____
Dom. Trav. Cell. Dom. Trav. Cell.

Information complémentaire :

* * * * *

* * * * *

Contrat de pension

Club Pitou inc. 569, rue du Dorset Mascouche QC J7L 3W2
450 477-6777



Propriétaire de l'animal :

Mme Mr _____

Domicilié(e) au _____

Téléphone () _____ Cellulaire () _____ Travail () _____

Courriel : _____

Remets en pension mon chien (nom) _____ (race) _____ dont
la fiche client a été complétée et jointe à ce contrat afin d'en faire partie intégrante.

Tarification / annulation

- Dans le cas d'une réservation, un dépôt **non remboursable** de 25 %, minimum 20\$, est exigé afin de réserver votre place. Le solde est payable en entier au début du séjour.
- En cas d'annulation de votre part, le dépôt sera conservé au crédit dans le dossier du client.
- Nous (Club pitou inc.) pouvons annuler les engagements faits auprès de notre clientèle dans un délai raisonnable en cas de situations fortuites. En pareil cas, nous rembourserons le dépôt de réservation versé si nous annulons avant le début du séjour, ou toute portion inutilisée d'un séjour.
- Voir la section tarif sur notre site Internet pour les tarifs en cours.

Les heures de facturation :

- 1 journée = de 12 h à 12 h le lendemain
- ½ journée à l'arrivée = lorsque l'animal arrive entre 8 h et 12 h
- ½ journée au départ = lorsque l'animal quitte entre 12 h et 20 h

Horaire des opérations

Du premier mardi de septembre au deuxième dimanche de mai :

Jour	Heures
Lundi	8h00 – 20h00
Mardi	8h00 – 20h00
Mercredi	8h00 – 20h00
Jeudi	8h00 – 20h00
Vendredi	8h00 – 20h00
Samedi	8h00 – 20h00
Dimanche	8h00 – 20h00
Noël et Jour de l'An	Activités normales avec les chiens, mais aucun accueil ni départ

Fermé entre le deuxième lundi de mai et le premier mardi de septembre de chaque année.



Contrat de pension

Club Pitou inc. 569, rue du Dorset Mascouche QC J7L 3W2

450 477-6777

Critères de sélection

L'hébergement de votre chien est conditionnel aux critères de sélection suivants :

- Ses derniers vaccins au moment du séjour seront préférablement à jour (voir carnet de vaccination).

VACCINS RECOMMANDÉS	
1- Vaccins de base	Voir avec votre vétérinaire, mais nous vous suggérons fortement le vaccin pour la toux du chenil
2- Rage	
3 - Toux du chenil « Bordetella »	

- Les chiens mâles âgés de plus de 8 mois doivent obligatoirement être castrés.
- Votre chien à un comportement amical avec les humains et les autres pensionnaires.
- Votre chien est sociable et amical avec les autres chiens (gros ou petits)
Attention : un petit chien avec de la personnalité n'est pas nécessairement agressif.
- Il ne présente pas de signe d'agressivité lors de jeux de groupe.
- Il doit peser moins de 25 livres ou 11 kilogrammes.
- Les dates que vous souhaitez sont disponibles.
- Votre chien doit être bien entretenu, c'est-à-dire, avoir au moins le poil bien brossé à son arrivée. Dans le cas contraire, nous nous réservons le droit de le refuser, ou de procéder à son toilettage à vos frais.

Déclaration obligatoire du propriétaire du chien

Vous êtes tenu de nous déclarer :

1. Si votre chien a déjà fugué ou s'il est enclin à vouloir fuguer.
2. Si votre chien à une aversion particulière quand il est manipulé (ex. nettoyage d'oreilles, pattes, griffes, etc.)
3. Si votre chien a déjà mordu un autre chien, un autre animal ou un humain.
4. Si votre chien est affecté par une maladie ou une condition (présence de puces, tiques, etc.) potentiellement contagieuse ou transmissible chez les humains, les chiens ou autres. Dans une telle situation, vous ne pouvez pas apporter votre chien à la pension tant que le vétérinaire n'aura pas émis un avis contraire.

Comme il est primordial que tous les membres de la famille se sentent à l'aise avec votre compagnon! Nous nous réservons le droit de refuser tout animal, qu'importe la raison.

Accompagnement lors du départ

Pour des raisons de sécurité, seul le propriétaire ou la personne ayant apporté l'animal lors de son arrivée pourra revenir le chercher. Sinon, le propriétaire devra nous en aviser verbalement et par écrit (courriel) en stipulant les informations pertinentes concernant la personne de son entourage qui viendra chercher son chien (nom, adresse, téléphone) et toutes autres informations pertinentes nous permettant d'identifier cette personne.

Contrat de pension

Club Pitou inc. 569, rue du Dorset Mascouche QC J7L 3W2

450 477-6777

Soins vétérinaires

- Les traitements vétérinaires à administrer doivent obligatoirement être accompagnés d'une photocopie de l'ordonnance/posologie et fournis en quantité suffisante pour la durée du séjour.
- Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire du chien donne son accord pour que nous prenions toutes les dispositions concernant la santé de son animal. Étant entendu que les frais dans leur totalité seront à la charge du propriétaire de l'animal. La visite se fait chez le vétérinaire local sans frais de déplacement, pour une visite à un hôpital vétérinaire spécialisé des frais de transport de 25 \$ vous seront facturés pour chaque déplacement.
- En cas de décès d'un pensionnaire durant son séjour au sein de notre pension, nous nous engageons à informer immédiatement le propriétaire et à faire établir par un vétérinaire une attestation mentionnant clairement la cause du décès, et ce, à votre charge. S'il s'avère que notre responsabilité est mise en cause, le propriétaire devra fournir les éléments nécessaires au remboursement auprès de notre assureur.
- En cas de fugue d'un pensionnaire durant son séjour au sein de notre pension, nous nous engageons à informer immédiatement le propriétaire et à entamer les appels auprès des organismes appropriés. À l'arrivée pour son séjour, le chien doit porter son collier avec identification de sa municipalité ou le cas échéant un médaillon prêté par nous avec nos coordonnées complètes.
- Il appartient au propriétaire du chien de le protéger contre les puces et tiques avant son admission. Dans le cas où une infestation serait décelée durant le séjour, nous nous réservons le droit de traiter le chien. Les fournitures et la prestation seront facturées en supplément à son propriétaire.
- Si nous devons consulter le vétérinaire en raison d'une morsure infligée par votre animal à un autre pensionnaire, et ce, même si la blessure est mineure, mais qu'au meilleur de notre connaissance la blessure l'exige, les frais exigés par la clinique vétérinaire vous incomberont.
- À moins que le propriétaire ne nous contacte pour expliquer les raisons de son retard, l'animal sera considéré abandonné par son maître, s'il n'a pas été récupéré de notre pension, 15 jours après la date prévue de la fin du séjour tel qu'indiqué à la facture, dans ce cas, nous facturerons au propriétaire le supplément de séjour au tarif en vigueur, tant que l'animal n'aura pas quitté notre établissement.

Conditions générales

- La désinfection des locaux étant assurée régulièrement, la pension n'est pas engagée en cas d'eczéma ou de maladie qui pourrait survenir pendant et/ou après le séjour de l'animal.
- La pension n'assure pas le toilettage à moins que le client en ait fait spécifiquement la demande et moyennant les coûts associés à ce service selon la liste de prix en vigueur à ce moment.

Signatures (en 2 copies)

J'ai lu, et accepté les conditions de ce contrat de pension, et j'ai reçu copie de ce contrat lors de sa signature.

Nom du propriétaire du chien (lettres moulées)

Signature du propriétaire

Date

Il n'y a plus rien sous cette ligne